Annexe 5 – DEMANDE DE **DÉROGATION A L'EMPLOI du FEU**
à l'intérieur ou à moins de deux cents mètres des bois, forêts, plantations, reboisement, landes

ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT
très dangereuse du 1er juin au 15 octobre –
Feu de camp, feu de la Saint-Jean, animal entier cuit à sur la braise
(à adresser à la mairie, 30 jours avant l'emploi du feu, qui transmettra à la DDT 04)

Je soussigné (Nom, prénom) : .....

Domicilié à : .....

Tél (portable de préférence) :..... Adresse mél :.....

☐ Agissant en qualité de propriétaire
☐ Agissant en qualité d'occupant du chef du propriétaire (locataire, entreprise mandatée, fermier…)**préciser**.....

déclare vouloir utiliser le feu pour le motif suivant :
☐ Feu de camp du 1 juin au 15 octobre
☐ Feu de la Saint-Jean du 1 au 30 juin inclus exclusivement
☐ Méchoui du 1 juin au 15 octobre

Lieu-dit :	Commune :
Numéro cadastral complet (ou carte de situation à 1/10000 ème en entourant la zone concernée)	
Date précise :	

Décrire dispositifs de surveillance et de protection :

Je m'engage à respecter les précautions suivantes :
1. Réaliser une zone de sécurité : absence d'herbe haute, éloigné des houppiers des arbres
2. Ne pratiquer le feu que si la vitesse du vent est inférieure à 40 km/h
3. Mettre en place des effectifs de surveillance (au moins une personne majeure) et le matériel d'extinction suffisants pour assurer la sécurité de l'opération pendant toute sa durée, c'est-à-dire jusqu'à l'extinction et au refroidissement complet des foyers.
4. Avoir sur soi un moyen de communication, type téléphone portable,

Ce feu sera pratiqué sous mon entière responsabilité,

Le demandeur, date, signature,

Avis du Maire
Adresse mél de la mairie :

☐ Favorable ☐ Défavorable Motifs :.....
Date :
Signature :

à transmettre 3 semaines à l'avance à la DDT à l'adresse suivante : ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
☐ Favorable

☐ Défavorable Motifs :

Prescriptions :

Date : Visa :